

Sujet : [INTERNET] Re: Consultation - Création d'un parc photovoltaïque à Rignac - PC 046 238 22 S0002

De : > mairie.couzou (par Internet) <mairie.couzou@wanadoo.fr>

Date : 06/09/2022 à 11:34

Pour : ddt-sgsvd-ads@lot.gouv.fr

Bonjour,

M. le Maire n'a aucune observation à formuler.

Sincères salutations,

Marie-Pierre PABLO
Secrétaire de mairie

Mairie de Couzou
708 avenue de Gramat
46500 COUZOU

Tél. 05 65 33 66 47 - mail mairie.couzou@wanadoo.fr

Site internet : www.couzou.fr

Mairie ouverte au public le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h30

Le 01/07/2022 à 12:10, DDT 46/SGSVD/ADS (Application du Droit des Sols) a écrit :

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du courrier ci-joint engageant la consultation de votre collectivité, dans le cadre de l'instruction du dossier référencé en objet.

Pour ce faire, je vous invite à ouvrir et télécharger l'ensemble des documents composant le dossier de permis de construire.

J'attire votre attention sur le fait que le lien de téléchargement des documents via la plateforme de téléchargement mélanissimo n'est actif que pendant 30 jours.

Enfin, je vous remercie d'accuser la bonne réception de ce message et des documents.

Bien cordialement,

Estelle LABOUR
SGSVD/ADS
Instructrice application du droit des sols
Direction Départementale des Territoires du Lot
Cité Administrative Quai Cavaignac 46009 CAHORS
Tel : +33 565236165